

ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL (ACI) POUR LES STRUCTURES PLURIPROFESSIONNELLES (MSP)

LES PRINCIPES DU
CONTRAT CONVENTIONNEL



AXE 1 ACCÈS AUX SOINS	AXE 2 TRAVAIL EN ÉQUIPE / COORDINATION	AXE 3 TRAVAIL EN ÉQUIPE / COORDINATION
Indicateurs socles et prérequis		
<p>ACCESSIBILITÉ Amplitude horaire et accès aux soins non programmés : 800 points fixes</p> <p>RÉPONSE AUX CRISES SANITAIRES GRAVES 1 - Rédaction du plan de préparation : 100 points fixes (indicateur « optionnel » uniquement pour l'année 2022) 2 - Mise en œuvre du plan d'actions : 350 points variables si survenue crise sanitaire</p>	<p>FONCTION DE COORDINATION 1 000 points fixes + 1 700 points variables jusqu'à 8 000 patients + 1 100 points variables sur patientèle supplémentaire (au-delà de 8 000 patients)</p>	<p>SYSTÈME D'INFORMATION - NIVEAU STANDARD 500 points fixes + 200 points variables par PS jusqu'à 16 PS associés + 150 points variables par PS supplémentaire à compter du 17^{ème} PS associé</p>
Indicateurs socles		
	<p>PROTOCOLES PLURIPROFESSIONNELS 100 points fixe par protocole + 40 points fixes si IPA, jusqu'à 8 protocoles rémunérés</p> <p>CONCERTATION PLURIPROFESSIONNELLE 1 000 points variables + 200 points si IPA</p>	
Indicateurs optionnels		
<p>DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES DE SOINS MÉDICAUX SPÉCIALISÉS ■ Niveau 1 : 300 points fixes ■ Niveau 2 : 300 points fixes</p> <p>ACCUEIL CSTM 200 points fixes</p> <p>CONSULTATIONS DE SECOND RECOURS ■ Niveau 1 : 300 points fixes ■ Niveau 2 : 300 points fixes</p> <p>MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE 350 points variables par mission jusqu'à 2 missions rémunérées + 200 points fixes si IPA</p> <p>IMPLICATION DES USAGERS ■ Niveau 1 : 200 points fixes ■ Niveau 2 : 300 points variables</p> <p>PARTICIPATION SAS Si au moins 50 % MG : 100 points fixes Si 100 % MG : 200 points fixes</p>	<p>FORMATION DES JEUNES 450 points fixes pour 2 stages + 225 points fixes pour 3^{ème} et 4^{ème} stage</p> <p>COORDINATION EXTERNE 200 points variables</p> <p>DÉMARCHE QUALITÉ ■ Niveau 1 : 100 points fixes ■ Niveau 2 : 200 points variables ■ Niveau 3 : 300 points variables</p> <p>PROTOCOLES NATIONAUX COOPÉRATION 100 points fixes par protocole (maximum 6 protocoles)</p> <p>PARCOURS IC 100 points variables</p> <p>PARCOURS SURPOIDS ET OBÉSITÉ ENFANT 100 points fixes</p>	<p>SYSTÈME D'INFORMATION - NIVEAU AVANCÉ 100 points fixes</p>
LE PRINCIPE DE LA RÉMUNÉRATION ET LE CALENDRIER DE PAIEMENT		
NOMBRE DE POINTS POUR UNE ATTEINTE DE L'OBJECTIF À 100 %		